

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3052

présenté par
Mme Pochon**ARTICLE 17**

Rédiger ainsi l'article 17 :

« Dans un délai de 12 mois après la promulgation de la présente loi, l'État établit une stratégie nationale de structuration et de valorisation de la filière laine française. Elle comporte un état des lieux de la filière et des perspectives de développement, elle formule des recommandations pour mieux accompagner le développement de cette filière, en particulier sur les volets de la sensibilisation des éleveurs, de la transformation et de la distribution des produits contenant de la laine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que l'actuel alinéa inutile puisqu'indiquant dans la loi une faculté déjà existante du pouvoir réglementaire, nous proposons d'utiliser cet article pour établir une véritable stratégie de structuration et de valorisation de la filière laine française.

La délocalisation de l'industrie du textile française et des sites de lavage vers l'Asie, le développement des fibres synthétiques au détriment des fibres naturelles ainsi que la baisse du prix à l'échelle mondiale ont conduit les éleveurs ovins français à se désintéresser de leur laine. Pourtant, la laine constitue une ressource naturelle pour la confection textile, la construction ou la protection des sols et pourrait ainsi constituer une source de revenu additionnel pour les éleveurs.

Dans ce contexte et dans la perspective de libérer l'exercice de la valorisation de la laine pour les éleveurs, il est nécessaire d'agir de manière structurelle pour relocaliser et structurer la filière. Cela suppose d'agir sur tous les maillons de la chaîne de production de la laine (sensibilisation des éleveurs, organisation des chantiers de tonte, site de lavage, transformation, distribution, valorisation auprès du consommateur etc.).

C'est pourquoi, cet amendement propose la mise en place d'une véritable stratégie nationale de structuration et de valorisation de la filière laine française, comprenant notamment un état des lieux de la filière laine française et des propositions en matière de valorisation.